



Communiqué de presse – 399/05/2020

20.05.2020
Page 1 sur 4

Ouverture des garderies dans un fonctionnement régulier restreint

Bureau de presse Chancellerie
d'État
40213 Düsseldorf
Tél. 0211 837-1134
0211 837-1405
ou 0211 837-1151

Le Ministre Stamp : À partir du 8 juin, tous les enfants peuvent fréquenter une garderie dans une mesure réduite

presse@stk.nrw.de
www.land.nrw

Le Ministère de l'enfance, de la famille, des réfugiés et de l'intégration informe :

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie poursuit avec constance son concept clair d'ouverture progressive des garderies, en tenant compte de l'incidence de l'infection. À partir du 28 mai 2020, les garderies seront ouvertes à tous les enfants d'âge préscolaire comme prévu. Le 8 juin, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie passe à l'étape suivante de son plan d'ouverture et passe d'un système de garde d'urgence étendus à un fonctionnement régulier limité. Tous les enfants pourront alors retourner à leur crèche ou garderie dans une mesure réduite.

Ministre de la famille Joachim Stamp : « Je sais que de nombreuses familles ont atteint les limites de leurs capacités ces dernières semaines et que de nombreux enfants sans éducation de la petite enfance sont privés d'opportunités au quotidien. J'avais la ferme intention de fournir à nouveau à tous les enfants des services de garderie dès que possible, pour autant que cela puisse être justifié. Je suis donc très heureux que, compte tenu de la diminution de l'incidence de l'infection, nous puissions passer, dans notre plan d'ouverture, de l'extension des gardes d'urgence à des opérations régulières limitées. »

En cas de baisse des taux d'infection, le Ministère des affaires familiales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a élaboré très tôt, avec le soutien scientifique interdisciplinaire de l'éducation des enfants et de l'hygiène, des propositions conceptuelles sur la manière dont les crèches et les garderies peuvent être gérées avec un nombre croissant d'enfants en période de coronavirus. Le fonctionnement régulier restreint se déroule dans le cadre de la protection contre les infections. En outre, le Land donne aux établissements le temps de se préparer soigneusement au

changement nécessaire. Comme toutes les étapes du concept d'ouverture, le fonctionnement régulier restreint à partir du 8 juin est étroitement coordonné avec les municipalités et tous les autres organismes responsables.

Restriction du fonctionnement régulier des garderies à partir du 8 juin :

- L'interdiction d'accès aux crèches et garderies est levée ;
- les gardes d'urgence précédentes seront dissoutes ;
- tous les enfants sont à nouveau autorisés à venir en crèche dans une mesure réduite à 35, 25 et 15 heures par semaine au lieu de 45, 35, 25
- Les crèches qui sont en mesure d'offrir un nombre d'heures plus élevé en raison de leurs capacités en matière d'espace et de personnel peuvent le faire en concertation avec les autorités de contrôle responsables ;
- Les crèches qui ne sont pas en mesure de fournir cette offre en raison de la situation du personnel peuvent également diverger de ces règles dans une mesure inférieure en accord avec le bureau local d'aide à la jeunesse (Jugendamt) ; cela ne doit être fait que dans des cas exceptionnels ;
- Les cas de protection de l'enfance et les cas de difficultés particulières doivent être pris en compte dans l'étendue des soins.

Le fonctionnement régulier restreint à partir du 8 juin s'applique également aux enfants dont les parents ont pu bénéficier de soins plus étendus lors des gardes d'urgence précédents dans des cas individuels. Ministre de la famille Stamp : « J'en appelle à la solidarité de tous les parents Le passage à cette nouvelle phase de fonctionnement régulier restreint sera un grand défi. Tout ne se passera pas sans heurts. La volonté de faire des concessions est nécessaire de tous côtés. »

L'ouverture d'une garderie dans le cadre du fonctionnement régulier restreint est soumise à des restrictions quantitatives et qualitatives. Les normes de la loi sur l'éducation des enfants ne peuvent pas encore être atteintes et la ratio de travailleur qualifié ne peut pas encore être atteint. Cependant, le ministère des affaires familiales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a défini des normes claires pour un fonctionnement régulier restreint :

- Il n'y a que des groupes fixes, pas de concepts ouverts ;
- dans chaque groupe, au moins un spécialiste est déployé ;
- les groupes sont toujours séparés les uns des autres dans l'espace ;
- tous les contacts doivent être traçables, les concepts d'hygiène doivent être respectés

Les interdictions pour les assistants et assistantes maternelles sera également levée le 8 juin. Fondamentalement, tous les enfants peuvent retourner chez leur assistant ou assistante maternelle. Cependant, comme toutes les ressources ne sont pas disponibles dans ce domaine, l'étendue de la garde peut être réduite.

Le ministère des affaires familiales accompagne le passage d'une prise en charge d'urgence étendue à des opérations régulières limitées avec un suivi scientifique dans une municipalité modèle. Chaque semaine, plusieurs milliers d'enfants et de spécialistes des garderies sont régulièrement testés, et l'incidence de l'infection est étroitement surveillée et évaluée.

Dans le cadre d'un autre processus de suivi scientifique, les mesures de protection sont examinées du point de vue de la santé au travail et la mesure dans laquelle les mesures de sécurité et d'hygiène au travail sont efficaces pour protéger les employés et les enfants est examinée.

Ministre de la famille Stamp : « Nous suivons de près les préoccupations de nos employés. Cela est très important pour moi. C'est pourquoi nous avons non seulement choisi un délai suffisant pour la préparation, mais nous apporterons également un soutien concret au travail des crèches sur place. »

Cela inclut :

- la livraison de 2 millions de masques FFP-2 et de 3 millions de masques chirurgicaux aux bureaux d'aide à la jeunesse comme point de départ dans le cadre des mesures de sécurité au travail,
- la contribution financière aux établissements pour compenser les coûts supplémentaires exceptionnels découlant des mesures de santé et de sécurité au travail,
- une cellule de conseil par téléphone pour tous les responsables de crèches afin de répondre de manière compétente aux ques-

tions sur l'hygiène et la sécurité au travail. Cette cellule sera disponible à partir du 26 mai 2020.

- un programme de recrutement de personnel pour le recrutement d'agents auxiliaires pour les crèches afin d'alléger la charge du personnel éducatif local (par exemple, se laver les mains, mettre et enlever les chaussures, etc.)

Ministre de la famille Stamp : « Le pas que nous faisons maintenant est un grand défi pour tous ceux qui sont impliqués. Nous le faisons de manière planifiée, responsable et scientifique. » La phase de fonctionnement régulier limité est initialement prévue jusqu'au 31 août 2020. Sur la base des résultats scientifiques, une décision sur les prochaines étapes sera prise à la mi-août.

Suivez-nous sur le net :

Twitter : [@chancenrw](#)

Facebook : [Chancen NRW](#)

Instagram: [chancen_nrw](#)

YouTube: [Chancen NRW](#)

Si vous avez des questions, veuillez contacter le service de presse du ministère de l'enfance, de la famille, des réfugiés et de l'intégration, téléphone 0211 837-2417.

Ce communiqué de presse est également disponible sur Internet à l'adresse Internet du gouvernement du Land www.land.nrw

[Avis sur la protection des données concernant les réseaux sociaux](#)